

## **Séance publique du 13 décembre 2004**

### **Délibération n° 2004-2361**

commission principale : finances et institutions

objet : **Complément d'individualisation d'autorisation de programme - Opération démarche globale de conduite de projet**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine conduit des actions de management de projet qui ont pour objectifs d'améliorer les pratiques, de clarifier les procédures, de capitaliser les savoir-faire et d'accroître l'efficacité de ses interventions.

La mise en cohérence progressive et la coordination de l'ensemble des réflexions et des actions autour de la conduite de projet constituent la démarche globale de conduite de projet de la Communauté urbaine.

Cette démarche, basée sur les principes du management de projets et de la planification collaborative, doit fournir :

- aux opérationnels : les outils adaptés à leur travail quotidien en matière de planification et de suivi de travaux, de prévision et de suivi des dépenses et recettes, de communication sur les projets,
- aux cellules comptables : la vue technico-financière des opérations en cours de réalisation ou prévues,
- à la hiérarchie et aux élus : les éléments-clés permettant une programmation efficace et le suivi rapproché des opérations concrétisant le plan de mandat.

Cette démarche doit être intégrée à tous les niveaux de l'institution, car son ambition est de fournir les moyens intellectuels et techniques permettant le pilotage de la structure. Plusieurs directions qui travaillent à la réalisation d'un même projet doivent pouvoir collaborer efficacement ; les gestionnaires, quel que soit leur niveau d'intervention et la direction à laquelle ils appartiennent, doivent pouvoir suivre l'avancement des projets au moyen de tableaux de bord pertinents.

Pour cela, la démarche globale de conduite de projet doit se donner les moyens d'insuffler aux acteurs des projets communautaires une culture commune de conduite d'opérations. Il s'agit de mettre en œuvre un vocabulaire commun, des procédures partagées et des outils informatiques (application Phyfi).

Aujourd'hui la Communauté urbaine dispose :

- d'un référentiel de conduite de projet diffusé depuis juillet 2001, support des formations à la culture commune de conduite de projet,
- d'une première version opérationnelle de l'application informatique Phyfi permettant la gestion des projets. Cette application a été mise en œuvre au sein de la Communauté urbaine à partir de janvier 2003.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une individualisation de crédits en 2002 approuvée en conseil de Communauté du 4 février 2002 (délibération n° 2002-0447).

Plusieurs changements importants dans le contexte d'utilisation de cette première version concourent à la nécessité de mettre en œuvre une nouvelle version de l'application Phyfi :

- des modifications des modes de fonctionnement du suivi des opérations de la Communauté urbaine induits par la mise en œuvre d'une nouvelle version de Pléiades,
- un besoin important, au niveau de la direction générale, de disposer d'informations supplémentaires consolidées, cohérentes, exploitables dans les outils bureautiques sur les projets de la Communauté urbaine,

- un besoin de simplification des saisies financières et d'amélioration des performances de l'outil Phyfi demandé par les utilisateurs.

Les enjeux et objectifs de cette évolution majeure sont les suivants :

- posséder dans une seule application, une nomenclature exhaustive des projets du plan de mandat (45 % des projets saisis dans l'outil aujourd'hui),
- suivre l'avancement physique et financier de l'ensemble des projets de la Communauté urbaine en 2005,
- fournir les éléments financiers pertinents pour la préparation du budget 2006,
- permettre le regroupement et la consolidation des résultats pour répondre aux besoins de tous les acteurs (hiérarchique, thématique, etc.),
- favoriser la communication entre tous les acteurs d'un projet (opérationnels, financiers, comptables, hiérarchie),
- donner une vision transversale de la conduite des projets et des opérations de la Communauté urbaine et favoriser l'articulation des différents métiers de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté.

Le besoin complémentaire permettant la mise en œuvre de cette évolution est de 180 000 € TTC décomposés comme suit :

Opération individualisée 579	Montant (en €TTC)
individualisation initiale	737 091
<b>Besoins supplémentaires</b>	
paramétrage de la version 2 de l'application Phyfi	100 000
assistance pour la mise en œuvre de la démarche de conduite de projet	80 000
Opération individualisée 579	Montant (en €TTC)
nouvelle individualisation	917 091

Circuit décisionnel : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens le 15 novembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

#### DELIBERE

**Décide** d'inscrire le complément d'individualisation à hauteur de 180 000 € TTC pour l'opération n° 579 démarche globale de conduite de projet sur le budget principal - exercice 2005 - compte 205 100 - fonction 020. Ces besoins supplémentaires concernent le paramétrage de la version 2 de l'application Phyfi ainsi que l'accompagnement utilisateur pour la prise en main de cet outil.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,